

ÉGYPTE

Environnement opérationnel

Contexte

L'Égypte est signataire de la Convention de 1951 sur les réfugiés et du Protocole de 1967, ainsi que de la Convention de 1969 de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique. Environ 40 000 personnes relevant de la compétence du HCR, représentant 38 nationalités différentes, sont enregistrées dans le pays. À la fin de l'année 2009, cette population comprenait 58 pour cent de Soudanais, 17 pour cent d'Iraqiens et 17 pour cent de Somaliens. Il y avait également un nombre croissant d'Érythréens et d'Éthiopiens.

Faute de régime national d'asile, toutes les activités concernant l'enregistrement, la délivrance de documents et la détermination du statut de réfugié, ainsi que l'assistance et la recherche de solutions durables, sont exécutées par le HCR en vertu d'un mémorandum d'accord conclu avec le Gouvernement en 1954.

L'Égypte est à la fois un pays d'accueil pour les réfugiés et un pays de transit, souvent traversé par des mouvements de personnes en situation irrégulière qui passent par le nord du Sinaï. Pour le HCR, il est toujours prioritaire de traiter les problèmes posés par ces mouvements en procédant d'une manière qui tienne compte des préoccupations légitimes de l'Égypte en matière de sécurité et respecte dans le même temps le principe de non-refoulement.

Besoins

Compte tenu des restrictions qui limitent l'accès des réfugiés et des demandeurs d'asile à l'emploi et aux services publics, le HCR et ses partenaires continueront à subventionner les soins médicaux, à soutenir l'éducation et à offrir une aide financière aux réfugiés les plus démunis, ainsi qu'aux personnes ayant des besoins particuliers. En raison de la hausse du coût de la vie et en



dépit d'augmentations successives dans le montant des allocations, l'appui financier accordé ne permet pas aux familles réfugiées de subvenir à plus de la moitié de leurs besoins essentiels, ce qui laisse de nombreux réfugiés dans le dénuement.

Stratégie et activités en 2011

Le Haut Commissariat s'efforcera de prévenir le refoulement et d'assurer l'accès à l'asile par l'enregistrement, la délivrance de documents et des procédures ciblées de détermination du statut. Il cherchera également à identifier les personnes qui ont des besoins particuliers, ainsi que les victimes de violences, et leur prodiguera une aide spécifique.

L'Organisation interviendra si nécessaire auprès des autorités et assurera des formations à l'intention de fonctionnaires. L'accent sera mis sur les mesures de gestion des mouvements migratoires irréguliers qui tiennent compte des besoins de protection.

Chiffres prévisionnels pour l'Égypte

TYPE DE POPULATION	ORIGINE	JANVIER 2011		DÉCEMBRE 2011	
		TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR	TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR
Réfugiés	Soudan	10 000	10 000	10 000	10 000
	Iraq	7 500	7 500	7 000	7 000
	Somalie	7 000	7 000	7 500	7 500
	Pays divers	2 500	2 500	3 000	3 000
Demandeurs d'asile	Soudan	12 500	12 500	13 000	13 000
	Iraq	100	100	100	100
	Somalie	200	200	200	200
	Pays divers	1 500	1 500	1 500	1 500
Apatrides	Apatrides	60	60	60	60
Total		41 360	41 360	42 360	42 360

Le HCR renforcera les possibilités d'autosuffisance, à la fois pour préparer la mise en place de solutions durables et pour appuyer l'autogestion communautaire. Pour favoriser le bien-être social et économique des personnes qui relèvent de sa compétence, le Haut Commissariat s'emploiera, de concert avec le Gouvernement et d'autres partenaires, à améliorer l'enseignement et les services médicaux à prix abordable. Il offrira un soutien pour répondre aux besoins essentiels les plus pressants. Les réfugiés les plus démunis et les personnes qui ont des besoins particuliers bénéficieront de soins de santé subventionnés, de bourses scolaires, d'une aide financière et d'une assistance d'urgence.

Conformément à sa politique sur la protection des réfugiés vivant en milieu urbain et sur les solutions en leur faveur, le HCR développera son action de proximité par l'intermédiaire d'ONG, d'associations communautaires et de travailleurs sociaux.

L'Organisation s'efforcera d'apporter des solutions durables à un nombre croissant de réfugiés en appuyant activement le rapatriement librement consenti et en utilisant la réinstallation pour assurer la protection des personnes dont les besoins particuliers ne peuvent être satisfaits en Égypte.

Objectifs et cibles prioritaires

Environnement de protection favorable

- La coopération avec le Gouvernement, les partenaires non gouvernementaux, les institutions onusiennes et d'autres homologues est renforcée, de manière à élargir l'espace de protection.
 - ☞ *Quelque huit ateliers consacrés à la protection sont organisés afin de renforcer la capacité des fonctionnaires et des organisations partenaires.*
- Une approche plus soucieuse des besoins de protection dans la gestion des mouvements migratoires mixtes est promue auprès du Gouvernement.
 - ☞ *Suite à des interventions auprès du Gouvernement, le HCR peut accéder aux demandeurs d'asile placés en détention et mener des campagnes de sensibilisation à l'intention des réfugiés.*

Procédures de protection équitables

- Les données d'enregistrement sont actualisées, et des informations sur la protection communiquées aux personnes relevant de la compétence du HCR.
 - ☞ *Quelque 200 personnes relevant de la compétence du HCR bénéficient d'une aide juridique.*
- Les procédures de détermination du statut deviennent plus équitables et plus efficaces.
 - ☞ *Environ 2 250 personnes bénéficient des procédures de détermination du statut.*
- Le nombre de documents individuels délivrés est accru et la qualité des conditions d'accueil améliorée.
 - ☞ *Quelque 3 000 réfugiés et demandeurs d'asile récemment enregistrés reçoivent des documents du HCR.*
 - ☞ *La capacité du HCR en matière d'accueil, d'enregistrement et de délivrance de documents est préservée, ce qui permet d'enregistrer environ 5 000 personnes.*
 - ☞ *De nouveaux documents d'identité sécurisés sont progressivement mis en circulation pour tous les réfugiés et demandeurs d'asile.*

Besoins et services essentiels

- La santé la population relevant de la compétence du HCR est améliorée, grâce à la prestation de soins de santé primaire, génésique et mentale et à l'organisation d'un système de prise en charge.
 - ☞ *Quelque 22 000 réfugiés bénéficient de soins médicaux subventionnés.*

☞ *100 pour cent des femmes ayant besoin de soins prénatals sont assistées.*

- L'accès des enfants réfugiés à une éducation de qualité, notamment à l'éducation nationale, est amélioré.
 - ☞ *Quelque 7 000 élèves reçoivent des bourses scolaires.*
- Les services destinés aux groupes qui ont des besoins particuliers sont renforcés.
 - ☞ *Quelque 12 000 individus vulnérables (30 pour cent de la population réfugiée) reçoivent une aide en matière de logement et d'alimentation.*
- L'état nutritionnel des réfugiés qui ont des besoins particuliers est amélioré grâce à la distribution de vivres d'appoint et de micronutriments.
 - ☞ *Quelque 9 800 personnes ayant besoin de compléments nutritionnels bénéficient de micronutriments ou d'une alimentation d'appoint.*

Participation et autogestion communautaires

- Des possibilités de renforcement de l'autosuffisance et des moyens d'existence sont créées au travers de structures d'autogestion.
 - ☞ *250 personnes bénéficient de services de microfinancement.*
 - ☞ *Quelque 1 100 réfugiés bénéficient de formations professionnelles et de services d'aide à l'emploi.*
- L'action de proximité est intensifiée et étendue en vue d'aider les communautés réfugiées à trouver des solutions à leurs problèmes.
 - ☞ *L'action de proximité est développée, moyennant un soutien aux associations locales et la formation de travailleurs sociaux.*
 - ☞ *Quelque 20 000 personnes reçoivent une aide sociale.*

Solutions durables

- Le rapatriement librement consenti est appuyé par des services de transport, ainsi que par la communication d'informations pertinentes aux personnes souhaitant rentrer dans leur pays.
 - ☞ *Au total, quelque 2 000 réfugiés soudanais et irakiens bénéficient d'une aide pour regagner leur pays de leur plein gré, dans la sécurité et dans la dignité.*
- Les activités visant à recenser les personnes qui ont besoin d'être réinstallées sont développées.
 - ☞ *Quelque 950 personnes ayant besoin d'être réinstallées, dont au moins 100 femmes et jeunes filles vulnérables, bénéficient d'une assistance.*

Présence du HCR en 2011

□ Nombre de bureaux	1
□ Effectifs totaux	64
Internationaux	8
Nationaux	39
JEA	1
VNU	15
Autres	1

PARTENAIRES

Partenaires d'exécution

ONG :

Arab Council Supporting Fair Trial – Human Rights

Association de planification familiale

Association for Development and Enhancement of Women

CARITAS Égypte

Services de secours catholiques

Autres :

Refuge Egypt

St. Andrew's Church

Partenaires opérationnels

Organismes gouvernementaux :

Ministère des Affaires étrangères (Service des réfugiés)

Ministère de l'Intérieur

Ministère de la Solidarité sociale

ONG :

AMERA

Tadamon

Autres :

Église du Sacré-Cœur

FNUAP

OIM

OMS

UNICEF

○ Contraintes

Les problèmes de développement auxquels sont confrontés ses propres ressortissants, ainsi que les priorités nationales, dissuadent le Gouvernement égyptien d'accorder aux réfugiés et aux demandeurs d'asile le plein accès aux services publics.

Ces dernières années, le HCR s'est efforcé de réorienter son assistance auprès des réfugiés, en passant de l'aide individuelle à un appui aux projets de renforcement de l'autosuffisance, notamment par le biais de la formation professionnelle, du microcrédit et de services limités d'aide à l'emploi et d'orientation psychosociale. Cependant, les efforts déployés pour élaborer une stratégie d'autosuffisance durable en faveur des personnes réfugiées en Égypte sont contrariés par le taux de chômage élevé observé au sein de la population égyptienne, qui limite leurs chances de trouver un emploi.

| Organisation et mise en œuvre |

○ Coordination

Le HCR poursuivra son étroite collaboration avec le Service des réfugiés du ministère des Affaires étrangères et avec les services compétents au sein du ministère de l'Intérieur, notamment le Service de l'immigration. Il travaillera également en étroite coopération avec les communautés réfugiées et les structures communautaires.

Le HCR ne prévoit pas de modification substantielle de ses relations de coopération avec ses principaux partenaires non gouvernementaux. Il cherchera néanmoins à diversifier l'éventail de ses partenaires et à collaborer avec un plus grand nombre d'ONG locales. Il entend également intensifier sa coopération avec les grandes universités du Caire et resserrer sa collaboration avec des partenaires spécialistes de l'aide juridique ainsi que du traitement psychosocial et psychologique. Il continuera de travailler en étroite partenariat avec d'autres institutions onusiennes, la Ligue des États arabes et le Parlement arabe.

| Informations financières |

Le budget augmenté pour 2011, dont le montant a été fixé à 19,5 millions de dollars E.-U., permettra à l'Organisation de répondre plus efficacement aux besoins de 40 000 personnes relevant de sa compétence. Il est destiné à apporter une aide minimum, indispensable à la survie, aux personnes qui ont des besoins particuliers, notamment une assistance financière aux plus démunis. Les fonds financeront également l'accès aux soins de santé subventionnés, ainsi que l'appui à l'éducation, et serviront à faciliter le rapatriement librement consenti des réfugiés soudanais et irakiens. Le budget opérationnel proposé prévoit plus d'1,3 million de dollars E.-U. pour d'éventuelles interventions d'urgence dans la région.



Des enfants de réfugiés soudanais jouent pendant que leurs parents s'efforcent de gagner leur vie en gérant de petites affaires au Caire.

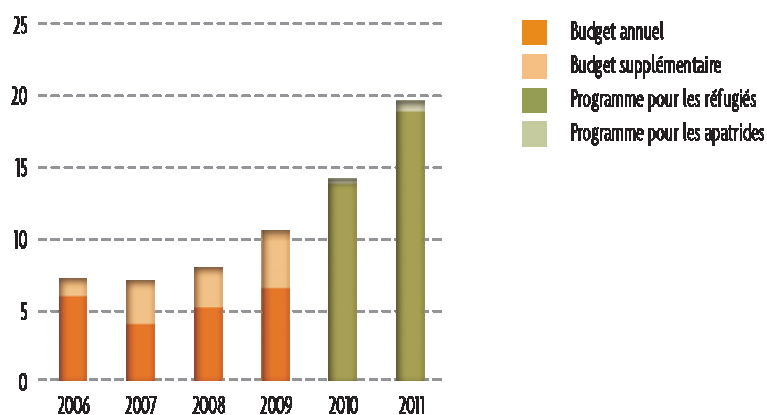
HCR / T. HARTWELL

Budget 2011 pour l'Égypte (dollars E.-U.)

ENTITÉS ET OBJECTIFS	PROGRAMME POUR LES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROGRAMME POUR LES APATRIDES PILIER 2	TOTAL
Environnement de protection favorable			
Cadre juridique national	198 958	0	198 958
Coopération avec les partenaires	112 667	0	112 667
Sous-total	311 625	0	311 625
Procédures de protection équitables			
Conditions d'accueil	330 753	0	330 753
Enregistrement et établissement de profils	688 460	0	688 460
Détermination de statut juste et efficace	520 576	0	520 576
Documents individuels	459 772	0	459 772
Sous-total	1 999 560	0	1 999 560
Besoins élémentaires et services essentiels			
Nutrition	659 666	0	659 666
Articles ménagers et d'hygiène de base	0	353 289	353 289
Soins de santé primaire	2 532 003	320 977	2 852 980
Éducation	4 064 121	0	4 064 121
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	5 417 357	0	5 417 357
Sous-total	12 673 148	674 266	13 347 414
Autogestion et participation communautaires			
Autogestion de la communauté et représentation équitable	682 423	0	682 423
Autosuffisance et moyens d'existence	787 470	0	787 470
Sous-total	1 469 893	0	1 469 893
Solutions durables			
Retour volontaire	1 097 468	0	1 097 468
Réinstallation	293 563	0	293 563
Sous-total	1 391 031	0	1 391 031
Logistique et appui aux opérations			
Gestion de programme, coordination et appui	806 268	5 580	811 847
Sous-total	806 268	5 580	811 847
Appui central et régional			
Création de capacités, développement des compétences et gestion des savoirs	23 381	0	23 381
Appui et conseils techniques aux opérations	171 031	0	171 031
Sous-total	194 412	0	194 412
Total	18 845 937	679 846	19 525 783
Budget 2010 révisé	13 778 847	295 041	14 073 888

Budget du HCR en Égypte 2006 – 2011

Millions (dollars E.-U.)



Conséquences d'un manque de financement de l'ordre de 20 à 40 pour cent

- Les activités de renforcement des capacités et de formation au droit des réfugiés, en particulier celles qui s'adressent aux fonctionnaires des services d'immigration, de police et de sécurité, seront réduites.
- Un nombre plus restreint de candidats au rapatriement bénéficieront d'une aide.
- Les normes d'enregistrement et de profilage ne seront pas améliorées et la période d'attente avant l'entretien au titre de l'enregistrement demeurera très longue. Le délai d'attente pour la détermination du statut de réfugié sera également important.
- Les programmes visant à délivrer de nouveaux documents aux réfugiés ne seront pas mis en œuvre.
- Les besoins évalués en matière de services éducatifs et médicaux ne seront pas satisfaits. Les bourses scolaires seront réduites. Les services médicaux porteront uniquement sur la santé primaire et les soins d'urgence.
- L'aide financière accordée aux réfugiés qui ont des besoins particuliers ne couvrira que 50 pour cent de leurs besoins en matière de logement et d'alimentation et le nombre de réfugiés assistés diminuera.
- Aucune formation professionnelle ne sera assurée pour renforcer l'autosuffisance.
- L'aide en matière de microfinance sera supprimée.
- Un plus petit nombre de personnes recevront des compléments alimentaires.